

Compte rendu de la réunion de CE du 22 octobre 2015.

➤ Approbation des PV des réunions ordinaires des mois de juillet et août 2015 :

➔ Les PV sont approuvés par la majorité des membres du CE.

➤ Information sur l'activité commerciale :

Résultat de l'activité commerciale :
(En comparable hors essence)

Exploitations CSF France		Mois (Septembre 2015)	Cumul (À fin septembre 2015)
Satellite Nord-Est	Evo/histo %	-0.48 %	+2.01 %
	Écart/bud %	-3.32 %	+0.22 %
Exploitation Nord-Est	Evo/histo %	-0.40 %	+2.00 %
	Écart/bud %	-3.30 %	+0.20 %
Total CSF France	Evo/histo %	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>
	Écart/bud %	<i>Non communiqué</i>	<i>Non communiqué</i>

Malgré les parts de marché présent sur nos principaux concurrents, le mois de septembre a été très compliqué au niveau du Chiffre d'Affaire et le mois d'octobre semble être sur la même ligne. La direction compte sur les 2 derniers mois de l'année pour redresser la barre et sortir avec un budget positif.

La **CFDT** craint, une fois de plus, des restrictions d'heures travaillées dans nos magasins ce qui ne fera qu'accentuer le mécontentement des clients et donc la perte du chiffre d'affaire.

➤ Consultation en vue de la consultation du CE sur le projet de déploiement du service de reproduction de clés en magasins :

Suite à l'information lors de réunion de CE du mois précédent sur ce projet, le CE est consulté ce jour.

La **CFDT** ne peut pas se prononcer favorablement sur ce projet de reproduction de clés. Même si nous comprenons la nécessité de multiplier les services en magasin (pour résister à la concurrence d'Internet), la multiplication des tâches (services colis, location de véhicule, billetterie etc...) le plus souvent sans moyen supplémentaire (en heure), ni matériel adapté (locaux) se cumulant au travail quotidien détériorent considérablement les conditions de travail et de sécurité des hôtesse d'accueil.

➔ La majorité des membres du CE vote défavorablement à ce projet.

➤ Information-consultation du CE sur le bilan HSCT 2014 :

Le nombre d'accidents de travail et de trajets sont en augmentation sur l'année 2014 par rapport à 2013 et donc le taux de fréquence et de gravité (avec des arrêts plus longs) sont également en net augmentation... Proportionnellement, c'est en réserve qu'il y a le taux le plus important d'accident.

À contrario, le nombre de maladies professionnelles est en diminution.

La **CFDT** dénonce les manques de moyen mise en place afin d'assurer la santé et la sécurité des salariés.

→ La majorité des membres du CE est défavorable.

➤ **Information-consultation du CE sur l'organisation des inventaires de fin d'année :**

La direction nous informe que l'inventaire de fin d'année aura lieu du 23 novembre au 02 décembre, comme chaque année les magasins auront leur propre organisation. Les CHSCT ou les Délégués du Personnel devront être informés des dates pour leur magasin.

La **CFDT** restera vigilante sur la législation des plannings horaires sur cette période.

La **CFDT** sera favorable aux modalités d'organisation des inventaires lorsque la législation sur les amplitudes horaires sera respectée dans tous les magasins.

→ Un avis défavorable est rendu par la majorité des membres du CE.

➤ **Information-consultation du CE sur les ouvertures exceptionnelles de fin d'année :**

Comme chaque année des changements d'horaires auront lieu avec, selon les magasins, des ouvertures les dimanches après-midi. Là également la **CFDT** sera vigilante sur la législation et le paiement des heures de travaillées, ainsi que le volontariat des employés sur les dimanches.

→ La majorité des membres du CE rend un avis défavorable.

➤ **Information-consultation du CE sur le projet de modulation sur le magasin de Fruges pour l'année 2016 :**

La direction nous informe de son intention de moduler les horaires des salariés du magasin de Fruges sur le secteur PGC. Selon la législation en vigueur un planning annuel devra être établi en indiquant les semaines hautes, moyennes et basses. Un décompte mensuel devra être remis à chaque salarié modulant ses horaires. Un maximum de 41.50h pourra être effectué sur les semaines hautes et un minimum de 30.25h sur les semaines basses pour les temps complets. Pour les temps partiels (à condition d'avoir une clause dans leur contrat de travail) pourront moduler (à partir d'une base horaire contractuelle de 29h00) en oscillent entre + ou - 4h00. En tout état de cause, le compte de compensation doit se terminer à 0 en fin d'année.

La **CFDT** reste très sceptique sur ce projet qui va constituer une véritable « usine à gaz » sur l'organisation des plannings horaires. De plus, celui-ci va à l'encontre de certains de nos accords notamment sur l'équilibre vie familiale-vie professionnelle ou l'accord santé au travail... Les exemples de modulation sur les magasins dans d'autres régions nous ont montré l'extrême complexité de ce système, les salariés ne s'y retrouvent plus et sont souvent lésés sur leur nombre d'heures travaillées.

→ A l'unanimité, les membres du CE refusent la consultation pour manque d'information et de réponse à nos questions, ainsi ce point est remis à la réunion du mois suivant.

➤ **Information-consultation du CE sur les projets de vidéosurveillance des magasins de Bouchain et d'Essars :**

La direction projette d'équiper ces magasins de vidéosurveillance.

La **CFDT** ne peut pas se prononcer pour la vidéo-surveillance.

En effet, même si celle-ci peut s'avérer utile contre la démarque et surtout pour la sécurité des salariés, la vidéosurveillance est trop souvent détournée de son objectif principal afin de les fliquer.

Elle n'est pas toujours implantée de façon cohérente.

Elle ne répond pas au devoir de confidentialité, de par le manque de locaux dédiés à l'implantation des écrans.

→ La majorité des membres du CE vote défavorablement à ce projet.

➤ **Information sur l'intéressement collectif :**

Objectif 1 Chiffre d'Affaires Hors Essence : La prime moyenne estimée sur notre région Nord-Est est de 450€ à fin septembre 2015. Le montant attribué par établissement est à consulter dans votre magasin.

Objectif 2 Taux de Démarque : Le suivi du critère est semestriel, le montant attribué par établissement est à consulter dans votre magasin.

Objectif 3 Baromètre Clients mensuels France : La prime nationale estimée à fin septembre 2015 est de 300€, pour tout salarié temps complet et présent sur tout l'exercice.

➤ **Information sur la situation de l'emploi du 3^{ème} trimestre 2015 :**

Point remis à la prochaine réunion de CE.

➤ **Information du président :**

Le magasin de Quiévrechain passera Market dans le premier semestre 2016.

➤ **Point sur la commission loisirs :**

- Voyage organisé à Corfou aux départs de Lyon et Strasbourg pour les magasins de l'Est.
- Prévision d'un voyage en Irlande en septembre 2016, il sera voté au prochain CE.
- Environ 1000 participants pour le marché de Noël (réservations clôturées)
- Plus de 2000 demandes de chèques vacances (listing prochainement mis en magasin)
- Pour l'affaire de détournement d'argent au CE (2010-mai 2013), l'affaire passe en cour d'appel de Douai le 17 décembre 2015.

➤ **Décision du CE sur les bons de fin d'année et les critères d'attribution :**

A l'unanimité, les membres du CE sont pour la reconduction des mêmes critères que l'année dernière pour l'attribution des bons de fin d'année : 50€ pour les salariés entre 3 et 6 mois d'ancienneté, 100€ entre 6 mois et 1 an d'ancienneté, et 150€ pour plus d'un an d'ancienneté. Des cas exceptionnels seront attribués aux magasins de Outreau, Laon et Dechy qui malgré leur passage en franchise, les salariés auront la totalité des bons. Les retraités partis dans l'année seront aussi bénéficiaires.

➔ La distribution sera faite comme d'habitude début décembre 2015.

Prochaine réunion CE le 20 novembre 2015.

Vos délégués CFDT



web

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>

OU SUR

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>